



PILLAC - 16390

## Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 23 Juin 2022 à 20h30

### Rappel de l'ordre du jour (convocation du 14 Juin 2022)

#### Désignation du secrétaire de séance

Mme BOURON est désignée secrétaire de séance

Sont présents :

- Mr. Alban AUDOIN
- Mme Sandrine AUDOIN
- Mme Géraldine BOUILLON
- Mme Lysiane BOURON
- Mr. Jeannick EHRENMANN
- Mr. Philippe KIPP
- Mr. Dominique STREIFF
- Mr Cyril VERGNON

Absente excusée :

- Mme Viviane BERTHELOMET donne pouvoir à Mme Lysiane BOURON
- Mme Anne LIRIO donne pouvoir à M. Dominique STREIFF

Absent :

- Mr. Valentin GILLET

#### Ordre du jour :

-  Désignation du secrétaire de séance
-  Actions du Maire depuis le 7 avril 2022
-  Revalorisation des loyers communaux
-  Mise à jour des baux communaux
-  Contrat annuel contrôle de sécurité de la salle des fêtes.
-  Avancement travaux cimetière
-  Travaux voirie 2023
-  Recensement 2023 : désignation d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur
-  Questions diverses



PILLAC - 16390

#### **Ajout à l'ordre du jour :**

En début de séance Mr le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour 2 points :

- Adoption d'une délibération concernant la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et des conservations des actes pris par les collectivités territoriales
- Subvention exceptionnelle à une association  
La demande est accordée à l'unanimité.

#### **Actions du Maire depuis le 7/04/2022**

- 21/04 Commission culture
- 18/05 Commission culture
- 19/05 Conseil communautaire
- 30/05 Commission de sécurité salle des fêtes
- 10/06 Marathon voirie CCLTD – Définition des voiries prioritaires
- 14/06 Signature prêt trésorerie
- 15/06 Formation finances locales à Angoulême
- 16/06 Visite Eglise avec un architecte
- 16/06 Conseil communautaire
- 20/06 Réunion CAUE + ATD16 pour projet aménagement centre bourg
- 20/06 Commission finances

#### **Adoption d'une délibération concernant la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et des conservations des actes pris par les collectivités territoriales**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2131-1,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au service préfectoral en charge du contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, la publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée de manière dématérialisée, sur le site Internet de la collectivité.



PILLAC - 16390

Les communes de moins de 3 500 habitants conservent un droit d'option et peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune suivantes:

soit par affichage;

soit par publication sur papier;

soit par publication sous forme électronique.

Ce choix peut ensuite être modifié à tout moment par une nouvelle délibération du conseil municipal. En l'absence de délibération sur ce point avant le 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique, à compter de cette date.

Mr le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

Publicité sous forme électronique sur le site internet de la commune.

La délibération est soumise au vote du conseil municipal

0 voix contre

0 abstention

10 voix pour

Adoption à l'unanimité.

#### **Subvention exceptionnelle à une association**

A la demande de la famille du père de notre secrétaire, décédé récemment, il n'avait pas été souhaité l'envoi de fleurs mais plutôt un don à une association de lutte contre le cancer. Il est donc pris acte de ce souhait et un versement de 50€ sera fait dans ce sens.

#### **Revalorisation des loyers communaux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les loyers des logements communaux n'ont pas été revalorisés depuis plus de 4 ans ; après discussion et accord du conseil, il est décidé d'augmenter les loyers communaux en appliquant un taux inférieur à celui prévu par l'INSEE, à savoir :

- Pour les 2 logements « P.L.A.T.S », une augmentation de 1,02%, ce qui fait passer le loyer de 275.42€ à 280,92€
- Pour le studio, une augmentation de 1,02%, ce qui fait passer le loyer de 220€ à 224.40€



PILLAC - 16390

#### **Mise à jour des baux communaux**

Mr le Maire soumet à l'ensemble du conseil un modèle de bail qui pourra être proposé lors de la prochaine location du studio.

Après débat, il est décidé de ne pas faire de demande de caution solidaire. Mme BOURON demande quelles sont les conditions lors d'un départ des lieux (lettre recommandée et dans quel délai).

Afin de s'assurer de la qualité du document, Mr le Maire propose de faire analyser le document par le cabinet d'avocats qui travaille pour l'AMF16.

#### **Contrat annuel de sécurité de la salle des fêtes**

Mr le Maire informe le conseil que lors de la visite de la commission de sécurité de la salle des fêtes, une liste de points négatifs a été relevée. Pour remédier à la situation, Mr le Maire a signé un contrat annuel pour la sécurité de la salle concernant les équipements électriques, le gaz, l'alarme incendie et le matériel de cuisson et la hotte. D'autre part, il a été remédié dès le lendemain de la visite à certains points relevés tels que l'ajout d'un extincteur à eau pulvérisée dans la cuisine, la réparation de la fermeture de la porte coupe-feu, le changement des flexibles de gaz et la mise en place des pictogrammes demandés.

#### **Travaux cimetière**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les travaux concernant l'espace cinéraire sont terminés ce jour ! Ne reste plus que la partie végétale à mettre en place sur l'espace.

Une « cérémonie » de réception du lieu sera organisée en septembre.

#### **Travaux voirie 2023**

Mr le Maire expose au conseil municipal le résultat de l'entretien qu'il a eu lors de la réunion « marathon » organisée par la Communauté de communes le 10 juin dernier. Il expose les grands principes qui sont de « mutualiser les travaux lorsqu'une route prioritaire est, par exemple, commune à deux communes riveraines ; autre point, travailler de préférence sur des routes à caractère prioritaire (fréquentation et passage de véhicules de fort tonnage et/ou des engins agricoles) pour faire des travaux de meilleure qualité et qui durent dans le temps. Ces travaux ne généreront pas d'économies pour la Communauté de communes et le principe de choix des travaux laissé aux communes disparaîtrait au profit de ce nouveau concept. Mr le Maire fait remarquer que ce principe n'est pas encore adopté, que des questions restent en suspend et seront débattues lors d'un prochain conseil communautaire.



PILLAC - 16390

### **Recensement 2023 : désignation d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur**

Mr le Maire n'ayant reçu aucune réponse à la demande par mail le 24 mai dernier concernant la désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement qui aura lieu entre le 19 janvier et le 18 février 2023, il s'est inscrit à cette fonction car il y avait une date butoir qui était le 15 juin. Ce poste étant modifiable, la question est reposée ; Mme BOUILLON se propose à ce poste. Concernant l'agent recenseur, cette tâche sera confiée à Mme AUGUSTE Annie qui avait déjà fait cette mission.

### **Questions diverses**

#### **❖ Installation d'un coffret électrique dans la cour de l'école**

Mr le Maire informe le conseil qu'il a procédé, avec Mr AUGUSTE, à la pose et à la mise en service de ce coffret, ce qui a engendré une économie non négligeable pour la commune et ce qui permet désormais d'avoir un point d'alimentation offrant plusieurs types de raccordements, notamment 2 prises 32A.

#### **❖ Renouvellement photocopieur**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a autorisé le changement du photocopieur pour un matériel reconditionné plus récent sans frais pour la commune.

#### **❖ Désignation d'un référent « ambroisie » pour la commune**

Mr le Maire demande à Mr VERGNON de bien vouloir prendre en charge cette mission et d'en assurer le bon déroulement ; à cet effet, un document lui est remis pour en connaître le processus à suivre. Mr VERGNON est d'accord pour assurer ce travail.

#### **❖ Convention entre les associations communales et la commune**

Un document a été réalisé concernant les liens privilégiés entre la commune et les associations communales ; ce document a déjà été transmis à l'A.C.L ; profitant de la présence du Président de l'association de chasse de PILLAC, ce document lui est transmis ce soir.

#### **❖ Travaux Eglise**

Mr le Maire présente un rapide résumé de l'entrevue qui a eue lieu le 16 juin dernier, accompagné de Mr EHRENMANN, en présence d'un architecte qui a répondu à l'appel d'offre que nous avons lancé, grâce au document établi par l'ATD16, document très complet et complexe que nous n'aurions pas pu réaliser par nos propres soins. Ce dernier a été étonné, à la fois par la qualité historique du bâtiment mais aussi par de nombreux points concernant l'état structurel de l'édifice.



PILLAC - 16390

Une proposition nous sera communiquée prochainement dont les membres du conseil prendront aussitôt connaissance ; lors du prochain conseil municipal le sujet sera remis à l'ordre du jour.

Mr le Maire en profite pour évoquer l'état inquiétant des branchements électriques dans la sacristie et contactera une entreprise pour remédier à la situation.

#### ❖ **Aménagement centre bourg**

Le sujet avait été abordé il y a déjà quelques mois ; Mr le Maire a organisé une réunion préparatoire le 20 juin dernier en présence de Mme LIRIO, Mr EHRENMANN, Mme GARRY de l'ATD16 et de Mme GICQUIAUD du CAUE.

Mr le Maire avait communiqué le premier rapport établi par Mme GICQUIAUD quelques jours avant ce conseil. Après discussion au sein du conseil, il est pris rendez-vous, probablement en septembre, lors du prochain conseil municipal avec Mme GICQUIAUD pour qu'elle nous présente des propositions en matière d'aménagement, le phasage et un chiffrage de l'opération ainsi que les subventions auxquelles nous pourrions prétendre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire

La secrétaire